

LA FAYETTE ET LOUIS XVI

(Exposé de Pierre Antoine de Chambrun à l'American Club of Paris du 24 09 07)

Ladies and gentlemen,

It is an honour for me to be invited by the American club in Paris to say a few words about my ancestor, La Fayette. This is the kind of topic difficult to deal with, if one wants to say something new on the matter, as so many books have been written and studies made on La Fayette. So, I propose to speak about him in conjunction with Louis XVI, his king.

I will contend that La Fayette needed the support of Louis XVI when the king was a monarch under god's law and that Louis XVI needed the support of La Fayette when the king became a monarch under human law.

Knowing that La Fayette was put back in his Austrian jail after an escape, only because he wrongly interpreted 'get to Hoff' as 'get off' and that accordingly went straight ahead instead of going to the nearby town of Hoff, I wish to avoid any possible misunderstanding by delivering my little speech in French. I hope that you will be indulgent and excuse me for the inconvenience that I may thus cause.

§§§

Par son sacre à Reims en juin 1775, Louis XVI devient monarque de droit divin. Il a 21 ans.

Moins de deux mois plus tard, Gilbert Motier marquis de La Fayette, capitaine au régiment de Noailles, est invité au dîner qu'offre le comte de Broglie, gouverneur de la place de Metz, en l'honneur du duc de Gloucester, le frère de George III roi d'Angleterre. C'est au cours de ce dîner que La Fayette s'intéresse pour la première fois aux « insurgents » d'Amérique dont le duc de Gloucester parle avec beaucoup de compréhension et sympathie. La Fayette écoute avec une ardente curiosité les propos de l'Altesse Royale. Il est très impressionné, pose des questions, mais ne dit rien. Il a 18 ans et est déjà marié depuis plus d'un an à Adrienne, la fille du duc d'Ayen devenu duc de Noailles à la mort de son père.

Comme Louis XVI, La Fayette a désormais une ambition : celle de soutenir les « insurgents » pour damer le pion aux Anglais. Mais il faut être prudent. Officiellement, la France est neutre dans le conflit qui oppose l'Angleterre à treize de ses colonies d'Amérique en révolte. Louis XVI cherche d'abord à compléter la reconstitution d'une marine de guerre forte. Le désastre maritime de la bataille des Cardinaux au sud de Belle île en novembre 1759 est encore dans tous les esprits. Il faut aussi s'allier avec l'Espagne dont la flotte est très importante.

En décembre 1776 La Fayette signe un contrat avec Silas Deane, le représentant américain à Paris pour être enrôlé comme Major Général de l'armée des Etats-Unis. Les Etats-Unis ne sont pas encore officiellement reconnus en France malgré la Déclaration d'Indépendance Américaine du 4 juillet 1776. La Fayette doit garder secret son enrôlement.

Sur invitation de l'Ambassadeur de France à Londres, le marquis de Noailles, un oncle d'Adrienne, il fait un séjour en Angleterre de plusieurs semaines pour masquer ses intentions de lutter contre l'Anglais et combattre aux cotés des Américains. Au cours de ce séjour, il est présenté au roi d'Angleterre, George III. Pourtant, pour rejoindre les « insurgents », il a déjà acheté un bateau et son équipage pour 112.000 livres. C'est la Victoire, un nom prédestiné.

Le 20 avril 1777, un dimanche, la Victoire met le cap sur l'Amérique avec La Fayette à bord.

Vergennes, Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères de Louis XVI, était secrètement satisfait de la destination finale de La Fayette et ce malgré une *lettre de cachet* à son encontre destinée principalement à rassurer les anglais, mais qui en fait n'a jamais existé. Seul La Fayette soutiendra plus tard que l'ordre de Louis XVI de ne pas s'embarquer pour les Etats Unis était une *lettre de cachet*. C'était ainsi mettre en évidence sa détermination et son courage.

En vérité, La Fayette est parti avec l'approbation tacite de Louis XVI qui n'a de cesse de renforcer en matériel et armes les « insurgents » grâce aux bons offices de Beaumarchais. Au printemps 1777, Beaumarchais a déjà livré 104 canons, 37.000 fusils et 41.000 boulets.

La Fayette débarque le 13 juin 1777 en Caroline du sud près de Charleston. Il rencontre George Washington, le commandant en chef des troupes américaines, début août. Sans tarder « the boy » se porte au feu et se bat admirablement. En septembre, à la bataille de Brandywine, un nom d'eau-de-vie salvatrice pour ce sous-affluent de la Delaware, il est blessé à la jambe alors qu'il est au premier rang sous la mitraille. La bataille est perdue, mais il gagne un commandement et l'admiration de tous.

Heureusement en octobre, les « insurgents » remportent une nette victoire à Saratoga. Cette victoire détermine Louis XVI à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis le 6 décembre 1777 et à ratifier le 6 février 1778 deux traités avec la jeune nation : un traité de commerce et un traité d'alliance. Ces deux traités sont signés chez Silas Deane au 4, place de la Concorde (alors place Louis XV). Le vieux duc de Croÿ dit de Benjamin Franklin, l'un des signataires, « qu'il n'appartient qu'à celui qui a trouvé l'électricité d'électrifier les deux mondes ». Quelques semaines plus tard, en application du traité d'alliance, la France entre en guerre contre la domination anglaise sur terre et sur mer. Elle en a enfin les moyens maritimes.

En 1778, la France compte en effet 52 vaisseaux de ligne dont les plus petits sont de 64 à 74 canons et les plus gros sont de 110 canons et à trois ponts. Grâce à Louis XVI la marine française peut maintenant rivaliser avec la flotte anglaise qui compte à ce moment 66 vaisseaux de ligne. Les commandes de nouveaux navires de guerre vont bon train et il ne faut pas plus de six mois pour construire une frégate de 32 canons du type Hermione. La France construit 45 frégates de cette classe à la veille de la guerre d'indépendance des Etats-Unis et en aligne 86 en 1780.

Une première flotte de 12 vaisseaux de ligne et de 4 frégates sous le commandement de l'amiral d'Estaing se présente au large des côtes américaines en juillet 1778, mais la campagne navale est décevante. Il n'entre pas dans mon propos d'en donner la description, mais seulement d'en souligner les conséquences. L'alliance des Etats-Unis avec la France est alors mise en doute. Des officiers français sont jetés à l'eau à Boston. La Fayette refuse cependant de signer une motion désavouant l'amiral d'Estaing et ce refus est bien compréhensible.

Il sait que sa position de riche aristocrate bien introduit à la cours du roi de France pèse plus lourd que son grade de général-major de l'armée des Etats-Unis et que ses brillants états de service. S'il obtient une intervention musclée et victorieuse de la France, il sera le Héros des Deux Mondes, objet de toutes les reconnaissances et adorations pour avoir contribué avec panache, courage et habileté à sauver l'indépendance des Etats-Unis. Il lui faut donc convaincre Louis XVI de s'engager plus avant. C'est aussi l'opinion de George Washington qui sait à quel point le rapport de force est alors en faveur des Anglais.

La Fayette rentre en France en Janvier 1779 couvert de gloire, ce qui va lui permettre de se faire écouter. Il est urgent de changer d'échelle et de stratégie, dira-t-il au roi. Après avoir longuement consulté Maurepas (Premier Ministre), Vergennes (Affaires Etrangères) et Sartine (Marine), Louis XVI décide d'envoyer un corps expéditionnaire aux Etats-Unis et de faire à l'Angleterre une guerre mondiale afin de mieux disperser les forces ennemies.

Cette guerre va être menée sur l'ensemble des mers et continents : en Manche, en Atlantique, en Méditerranée (Minorque et Gilbratar), en Afrique (Sénégal, le Cap), aux Indes et à Ceylan, aux Antilles, en Guyane et finalement sur la côte est des Etats Unis. Au total près de 100.000 combattants français seront engagés sur ces divers théâtres d'opérations dont près de 70.000 marins et 30.000 fantassins.

La Fayette retourne aux Etats-Unis à bord de l'Hermione et débarque à Boston le 27 avril 1780. Il annonce à Washington et au Congrès l'arrivée d'un corps expéditionnaire français de 6000 hommes commandé par le comte de Rochambeau. Cette armée bien équipée et disciplinée débarque à Newport en juillet. Elle fait l'admiration des Américains et des Américaines, mais doit attendre onze mois avant de passer à l'offensive en coordination avec l'armée commandée par George Washington et une puissante flotte commandée par le Lieutenant Général de Grasse amenant plus de 3000 hommes en renfort. Qu'on en juge plutôt :

Le 22 mars 1781 cent trente (130) navires dont 38 bâtiments militaires et 92 bateaux marchands partent de Brest, se mettent en convoi et font route vers les Antilles. Suffren et son escadre en partance pour les Indes, s'en détacheront aux Açores.

Arrivé à Saint Domingue, le comte de Grasse y apprend que la situation militaire aux Etats-Unis est alarmante. Il doit intervenir au plus vite en coordination avec les troupes terrestres de Washington et Rochambeau se trouvant devant New York et celles de La Fayette plus au sud. Français et Américains, soit 15000 hommes au total, après avoir parcouru 800 kilomètres à pied débouchent le 6 septembre 1781 au fond de la baie de Chesapeake, une heure seulement après l'arrivée des navires de transport envoyés par Grasse depuis Saint Domingue 27 jours auparavant. Qui dit mieux ?

La veille, soit le 5 septembre, Grasse a pris l'avantage sur la flotte anglaise de 27 navires commandée par Hood et Graves. Il faut dire que Grasse commande une flotte imposante de 24 vaisseaux de ligne qui sera rejointe le 9 septembre par une flotte de 14 vaisseaux venant de Newport et commandée par Barras. La Navy rompt le combat le 10 septembre.

Sans plus aucun support maritime, Lord Cornwallis doit capituler à Yorktown le 19 octobre. C'est une grande victoire à laquelle La Fayette a pris part, mais que Louis XVI a permis d'obtenir en envoyant aux Etats-Unis plus de 1000 officiers et 10000 soldats français sans compter les 19000 marins de la flotte de Grasse au large de Yorktown. 2112 perdirent la vie au combat, dont 999 à terre et 1113 en mer. A ce chiffre, il faut ajouter celui des pertes de la Marine Royale par maladies qui s'élève au minimum à plus de 5000 hommes.

Le 3 septembre 1783, à l'Hôtel d'York situé au 56 rue Jacob à Paris, Benjamin Franklin, John Jay et John Adams, signent avec l'Angleterre le Traité de Paris qui reconnaît l'indépendance des Etats-Unis et Louis XVI ratifie à Versailles la paix entre la France et l'Angleterre.

Pour arriver à cette paix, le royaume de France aura dépensé plus de 1 milliard 300 millions de livres en frais liés à la guerre d'indépendance des Etats-Unis, ce qui représente environ trois fois son budget annuel. Les intérêts des emprunts nécessaires pour couvrir ces dépenses militaires expliquent largement un déficit budgétaire annuel de 100 millions de livres et la cessation des paiements de l'Etat en 1788. La Révolution n'est plus loin.

Louis XVI ne croit pas que l'homme puisse être au centre de l'Univers et prendre la place du Créateur. Pour lui les droits de l'homme tant prônés par La Fayette sont une erreur. Il veut le bien du peuple avant même celui de la nation. Confronté à la Révolution, il cherchera surtout à éviter la guerre civile et à protéger le Dauphin Louis-Charles, le futur Louis XVII, ainsi que la Reine et sa famille. Détenteur de la légitimité, il sera aussi légaliste et croira possible de rétablir son autorité dans un cadre constitutionnel. Il a certes commis de nombreuses erreurs d'appréciation qui lui seront fatales, mais il n'est pas le faible et simple d'esprit qu'on a bien voulu décrire. Chacun sait que Louis XVI prit la peine de tracer dans son agenda, à la date du 14 juillet 1789, ce mot de quatre lettres : *rien*. Ce *rien* voulait dire en fait une journée sans chasse et que loin de songer à se distraire, ou de ne rien faire, Louis XVI était essentiellement occupé aux affaires politiques. En février 1792, Louis XVI dira : « Je sais qu'on me taxe de faiblesse et d'irrésolution, mais personne ne s'est jamais trouvé dans ma position. »

En fait, Louis XVI est prêt à recourir à la force, mais au bon moment. La première occasion manquée a lieu dans l'après-midi du 23 juin 1789, lorsque le Roi est informé par le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, que les députés du Tiers-Etat, contrairement à ses ordres, ont refusé de quitter la salle de l'hôtel des Menus-Plaisirs. Il dit à ce moment : « Je vais y aller, je les ferai bien sortir ». Toutefois plus d'une heure est perdue à rassembler un cortège. Au moment de partir le Roi est averti que les députés se retirent. Il est donc trop tard.

Bafoué le 23 juin, Louis XVI prend aussitôt des dispositions : ordre est donné dès le 26 juin à six régiments, soit 1000 cavaliers et 2700 fantassins de se poster auprès des résidences royales et de se cantonner autour de Paris où est déjà arrivé un régiment suisse. De nouvelles troupes sont encore appelées en renfort à compter du 1^{er} juillet. Une partie d'entre elles est stationnée avec des canons sur les ponts de Sèvres et de Saint Cloud, des points stratégiques sur le chemin qui mène à Versailles. Bientôt près de 25000 soldats entourent Paris. Assurément, ces dispositions ne sont pas celles d'un faible et indécis. Mais Louis XVI refuse de se battre contre la foule parisienne lorsque celle-ci s'empare aux Invalides de 27000 fusils et de plusieurs canons quelques heures avant la prise de la Bastille. Il donne l'ordre à son gouverneur, le marquis de Launay, de résister, mais non point celui de tirer sur la foule. De Launay fera tirer sur la foule. Elle le décapitera bientôt et promènera sa tête sur une pique.

La Fayette ne manque pas de caractère non plus et lui aussi dit en sa qualité de chef de la garde nationale : « ma situation ne ressemble à celle de personne. Je règne dans Paris et c'est sur un peuple en fureur poussé par d'abominables cabales ». Tout acquis aux idées nouvelles La Fayette dépose le 11 juillet sur le bureau de l'Assemblée Constituante une *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui sera adoptée par l'Assemblée le 26 août après avoir décerné à Louis XVI le titre de « rénovateur de la liberté française » pour avoir entériné l'abolition des privilèges.

Le 17 juillet l'astronome Bailly, Maire de Paris, remet au roi la cocarde de la révolution aux deux couleurs de Paris : bleu et rouge. Louis XVI l'attache à son chapeau, près de sa cocarde blanche. Ainsi naît la cocarde tricolore que La Fayette fait adopter comme emblème national. Oui, le drapeau français est encore de nos jours pour un tiers Bourbon.

Sur ordre de La Fayette la Bastille est démolie après sa prise. Il en fait porter les clefs à George Washington par Thomas Paine, un Anglais devenu citoyen Américain.

La Fayette n'a qu'un but, rallier le Roi à la Constitution, puis la paix civile rétablie, se retirer sur ses terres, tout comme Cincinnatus. Si Louis XVI refuse la Constitution, il le combattrait.

Le 5 octobre 1789 La Fayette tente pendant huit heures de dissuader une foule parisienne de se rendre à Versailles. Il est conspué, couché en joue plusieurs fois et des énergumènes vocifèrent : « La Fayette à la lanterne » et cette lanterne, croyez- moi, n'est pas une résidence d'Etat. Vers cinq heures du soir, la foule qui est armée part vers Versailles. Pour éviter le pire, La Fayette, après accord de la Ville de Paris, suit avec quelques 20000 gardes nationaux.

Arrivé à minuit, il se hâte de faire agréer ses respects au Président de l'Assemblée Constituante et se présente au Roi. Le Roi le reçoit seul et accepte de confier sa protection à la garde nationale de Paris. A trois heures du matin, tout le monde va se reposer. Mais à six heures, La Fayette, le Général Morphée diront certains, est réveillé. On lui annonce que des émeutiers se sont introduits dans le château, se sont tout de suite dirigés vers les appartements de la reine et massacrent les gardes du corps et les Suisses. La Fayette se précipite au palais et à l'aide de grenadiers de la garde nationale repousse les émeutiers.

La foule menaçante réclame le transport du Roi à Paris. N'ayant plus le choix et sur les conseils de La Fayette, le Roi annonce à la foule qu'il accepte de se rendre à Paris. Mais des gestes hostiles s'adressent à la Reine. La Fayette convainc Marie Antoinette de paraître seule au balcon avec lui. Chevaleresque, un genou à terre, il baise la main de la Reine. La multitude, frappée de la scène, émue, acclame celle dont elle demandait tout à l'heure la tête. La meute qui hurlait à la mort crie : Vive la Reine ! Vive le Général ! Une exquise politesse a donc vaincu la brutalité. La Fayette est désormais indispensable à Louis XVI.

Il organise la venue de la Famille Royale à Paris. Il engage le peuple, plus de cinquante mille personnes, à marcher en avant, et le fait suivre par le gros de ses bataillons. Il conserve une escorte de cavaliers pour protéger les carrosses royaux. Durant tout le trajet il se tient à cheval à coté de la voiture du roi. Cette fois il triomphe; il a la confiance du roi et celle du peuple.

La Fayette devenu le défenseur de l'ordre public écrit à Louis XVI : « Quand le peuple et le Roi font cause commune, qui pourrait prévaloir contre eux ? Je jure du moins à Votre Majesté que, si mon espoir était trompé, la dernière goutte de mon sang lui attesterait ma fidélité ».

La fête de la Fédération Nationale du 14 juillet 1790 au Champ-de-Mars marque l'apogée de la popularité de La Fayette. Cette fête grandiose commémore la prise de la Bastille et l'unité retrouvée. Le roi prête serment de défendre la Constitution, aux cris de Vive le Roi, tandis que La Fayette à la tête du peuple de Paris monte sur l'autel de la patrie, y place son épée et prête serment d'être à jamais fidèle à la Nation, à la Loi, et au Roi et de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale. L'immense foule en délire défile lentement devant le roi.

La belle unité retrouvée ne dure pas. Les intrigues de la Cour et des émigrés gênent Louis XVI qui confie, un jour, à La Fayette : « Le faux zèle ou l'extravagance des gens qui se disent mes amis finira par me perdre. »

Chez les ennemis, chacun y vas de son « ôte toi de là que je m'y mette ».

La Fayette a deux ennemis virulents : Mirabeau et Marat. Tous deux parlent ou écrivent avec brio pour déstabiliser La Fayette, le premier, Mirabeau, dans le but de renforcer le Roi et le second, Marat, dans le but de détruire la monarchie, fut-elle constitutionnelle.

D'autres ennemis virulents veulent le pouvoir et en particulier une belle brochette d'avocats : Robespierre, Danton, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, Barère, Vergniaud etc ... Est-ce bien pour mettre le droit en avant que 107 avocats, 27 hommes de loi ou avoués et 40 magistrats, soit au total 174 patriciens du droit, voteront la mort du Roi en Janvier 1793 ?

Représentant à eux seuls 48% des régicides, ils seront en fait d'autant plus régicides que leur mandat de membre élu de la Convention aura eu pour origine un coup d'état, qu'ils ne reconnaîtront pas le principe constitutionnel de l'inviolabilité de la personne du roi et qu'ils refuseront que soit appliquée la majorité des trois quarts, celle prévue par le code pénal. Par contre, les avocats qui essaieront de sauver le roi connaîtront comme Barnave, Malesherbes ou de Sèze un sort funeste et le défenseur de la reine, Tronson du Coudray, mourra en déportation en Guyane.

Toutefois, le plus ambitieux, puissant et riche de tous les ennemis de Louis XVI et de La Fayette est un prince. Il s'agit de Philippe, duc d'Orléans, dit Philippe Egalité. Ce cousin du roi œuvre pour un changement de dynastie en sa faveur. Il est l'instigateur de la marche sur Versailles des 5 et 6 octobre 1789 qui se serait terminé par le massacre du roi et de la reine, si La Fayette n'était pas intervenu. Philippe Egalité devenu membre de la Convention ira jusqu'à voter la mort du Roi. Sans sa voix, Louis XVI n'aurait pas été condamné à mort par la Convention. En effet avec 721 votants, la majorité absolue est de 361 votants. 361 votes sont comptés pour la mort immédiate et 360 pour l'indulgence ou la mort avec sursis (source : Arthur Conte. *Sire ils ont votés la mort*).

Mais revenons à 1791. La Fayette est le gardien de la famille royale sans vraiment dire s'il est chargé de la protéger ou de la surveiller. Les deux mon Général aurait pu confirmer Marie Antoinette qui ne l'aime pas et le traite de Blondinet. Elle étouffe aux Tuileries où ses faits et gestes sont scrutés. Le 18 avril, le Lundi saint, le couple royal ne peut même pas se rendre à Saint Cloud pour assister à la messe. Le Roi est traité de « gros cochon » et la Reine de « foutue bougresse ». En vain, La Fayette harangue ses troupes : elles refusent de laisser partir la voiture. De toute évidence le couple royal n'est plus libre.

La fuite de la Famille Royale s'impose maintenant à tous les esprits. Un jour rentrant tard d'une promenade Marie Antoinette reçoit de La Fayette un conseil insolite : « méfiez – vous du brouillard. Du brouillard au mois de juin ? plaisante la reine. Je ne saurais vraiment en trouver, à moins d'en faire exprès pour cacher notre fuite, car je pense qu'on en parle toujours ? Plus que jamais répond La Fayette.

L'échec de la fuite à Varennes le 21 juin dû à un retard de deux heures seulement va mettre le roi dans une situation inextricable. De retour à Paris, Louis XVI dit à La Fayette qui demande s'il a des ordres à donner :

« Il me semble que je suis plus à vos ordres que vous n'êtes aux miens ».

La Fayette et Barnave réussissent à convaincre l'Assemblée Constituante de ne pas traduire Louis XVI en jugement. Mais le Roi et la Reine sont en garde à vue. Sur ordre de La Fayette deux gardes nationaux se tiennent en permanence aux cotés de Marie-Antoinette. La Reine se lève, s'habille et se couche devant ses geôliers. Pour recevoir une visite, la Reine doit d'abord obtenir la permission de La Fayette. Finalement, le Roi doit se résigner à accepter la Constitution qui ne lui assure pourtant pas l'autorité qu'il veut retrouver.

Dans l'espoir de faire taire les récriminations contre la révolution qui appauvrit le pays, la nouvelle Assemblée législative, mobilise une armée pour faire la guerre à l'empereur d'Autriche devenu menaçant depuis qu'il déclare qu'il ne saurait accepter le sort fait à Louis XVI et à la reine. Se conformant aux décisions de l'Assemblée, Louis XVI déclare la guerre le 20 avril 1792 et La Fayette prend la tête des deux tiers de l'armée.

Le Roi espère que la guerre le confortera. En cas de victoire, il croit pouvoir apparaître comme le grand protecteur de la Constitution et en cas de défaite, il pense que les jacobins prendront peur devant la force armée adverse. Il n'a pas tellement tort. Robespierre est en effet hostile à la guerre convaincu qu'elle risque de renforcer Louis XVI et La Fayette.

Le 20 juin 1792, à l'instigation des Jacobins et des Girondins, les Tuileries sont envahies par de nombreux émeutiers. Louis XVI leur tient tête avec l'aide de trois grenadiers seulement pendant près de quatre heures. Il n'accepte aucune de leurs exigences. Montrant qu'il n'a pas peur, il demande à un grenadier de mettre sa main sur son cœur pour assurer qu'il ne palpite pas plus vite. Cependant, il doit coiffer le bonnet rouge. Pour sauver la monarchie constitutionnelle, La Fayette demande à l'Assemblée que les instigateurs de ces violences soient poursuivis, que les clubs soient fermés et que le Roi soit respecté. Il n'obtient rien.

Le 10 août, les Tuileries sont prises d'assaut. La monarchie constitutionnelle succombe à un coup d'état. La Famille Royale est enfermée à la prison du Temple le 13 août. La Fayette songe venir à Paris avec son armée pour rétablir la légalité. Mais il ne dispose pas de troupes sûres suffisantes pour faire front à la fois au général prussien Brunswick et rétablir l'ordre à Paris. Finalement menacé d'arrestation, il s'exile et est fait prisonnier par les Autrichiens le 19 août.

Ainsi, pendant dix sept ans, soit de 1775 à 1792, Louis XVI, sans jamais renier le principe monarchique, et La Fayette, sans renoncer aux droits de l'homme, se sont entraînés bon gré mal gré. Les deux ont voulu le bien des peuples américains et français. Les deux ont voulu éviter les excès, mais les deux, trop policés sans doute, en seront victimes. « Que de crimes commis au nom de la liberté » s'exclamera La Fayette, lorsqu'il apprendra en 1794 l'exécution sur l'échafaud du duc de Mouchy, de la duchesse de Noailles, de la duchesse d'Ayen et de Louise de Noailles, respectivement le grand oncle, la grand-mère paternelle, la mère et la sœur aînée de sa femme Adrienne. La pauvre maréchale de Noailles avait pourtant tenté une défense en indiquant au tribunal révolutionnaire qu'elle était sourde. « Vous complotez donc sourdement » lui avait-on répondu.

§§§

I conclude in English as would have done Nicholas Longworth III, first cousin of my grand mother Margaret and speaker of the House of representatives who married Alice Lee, the daughter of Theodore Roosevelt.

This very summer President Sarkozy went and visit President Bush and his family. He rightly referred to La Fayette to enhance the secular friendship that ties France to America. Indeed, La Fayette is so popular that in more than 200 years of its independence the United States has conferred honorary citizenship to him on five occasions, the last one being on August 6, 2002.

In all fairness, Louis XVI deserves also to be proclaimed posthumously honorary citizen of the United States, he who alone took the risk to send the French army and navy to help in an utterly decisive way the great american and republican country to become a free one.

Thomas Paine, the author of *Common Sense*, the book that stirred the hearts and minds for the American Revolution, never forgot what America owes to Louis XVI. He tried to save Louis XVI. His project was to bring the French royal family to Louisiana. Governor Morris, the American Ambassador to Paris, and George Washington were aware of the project and did not oppose to it, unlike the French revolutionaries who decided against it.

A great nation never forgets. So, I am hopeful that the United States will, whenever the Congress decides and the President assents, confer honorary citizenship to Louis XVI, which is an extraordinary honor nor lightly nor frequently granted. God bless America.